

FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.027.763, un actif net de D : 1.015.899 et un bénéfice de D : 38.240 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 13 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>813 571</u>	<u>777 181</u>
Actions, et droits rattachés		418 112	480 149
Obligations et valeurs assimilées		346 556	249 008
Titres des Organismes de Placement Collectif		48 903	48 024
Placements monétaires et disponibilités		<u>204 468</u>	<u>188 658</u>
Placements monétaires	5	204 468	188 658
Créances d'exploitation	6	<u>9 724</u>	<u>24 852</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 027 763</u>	<u>990 691</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 158	3 725
Autres créditeurs divers	8	7 706	8 831
TOTAL PASSIF		<u>11 864</u>	<u>12 556</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 002 583	965 539
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		13 316	12 596
ACTIF NET		<u>1 015 899</u>	<u>978 135</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 027 763</u>	<u>990 691</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	27 728	25 871
Dividendes		12 945	12 549
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 783	13 322
Revenus des placements monétaires	11	3 286	3 806
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 014	29 677
Charges de gestion des placements	12	(16 683)	(16 090)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 331	13 587
Autres charges	13	(1 015)	(975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 316	12 612
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(16)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 316	12 596
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	16
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		69 018	3 329
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(42 400)	19 685
Frais de négociation de titres		(1 694)	(4 856)
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 240	30 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 240	30 770
Résultat d'exploitation	13 316	12 612
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 018	3 329
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(42 400)	19 685
Frais de négociation de titres	(1 694)	(4 856)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(476)	(2 105)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(459)	(1 996)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17)	(93)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(16)
VARIATION DE L'ACTIF NET	37 764	28 665
ACTIF NET		
En début de l'exercice	978 135	949 470
En fin de l'exercice	1 015 899	978 135
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	8 423	8 441
En fin de l'exercice	8 419	8 423
VALEUR LIQUIDATIVE	120,667	116,127
TAUX DE RENDEMENT	3,91%	3,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 813.571 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions et droits rattachés		394 534	418 112	41,16%
ASSAD	1 300	10 490	7 911	0,78%
ATTIJARI BANK	1 200	26 429	32 420	3,19%
B.N.A	1 250	14 792	11 251	1,11%
BIAT	400	29 763	35 444	3,49%
CARTHAGE CEMENT	5 000	10 950	10 240	1,01%
CITY CARS	500	5 475	7 805	0,77%
EURO-CYCLES	1 572	16 262	64 300	6,33%
OFFICE PLAST	16 250	50 131	49 936	4,92%
SAH	1 300	12 815	17 625	1,73%
SFBT	1 630	31 623	30 939	3,05%
SOMOCER	49 465	97 234	73 060	7,19%
SOTEMAIL	3 000	7 500	6 930	0,68%
STAR	140	22 507	16 800	1,65%
T.P.R	1 650	7 579	4 670	0,46%
TUNIS RE	1 300	13 300	10 915	1,07%
UADH	1 000	6 500	4 930	0,49%
UIB	1 800	31 184	32 936	3,24%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		338 207	346 556	34,11%
Obligations des sociétés		163 657	167 001	16,44%
AMEN BANK 2010	1 500	89 970	91 207	8,98%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570	29 648	2,92%
CHO COMPANY 2009	350	13 125	13 126	1,29%

MEUBLATEX 2010 B	400	8 000	8 237	0,81%
STB 2010-1	400	23 992	24 783	2,44%
Bons du trésor assimilables		174 550	179 555	17,67%
BTA 10-2020 - 5,5%	80	78 000	79 117	7,79%
BTA 04-2023 - 6%	100	96 550	100 438	9,89%
Titres des Organismes de Placement Collectif		48 025	48 903	4,81%
MAXULA PLACEMENT SICAV	472	48 025	48 903	4,81%
TOTAL		780 766	813 571	80,08%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,16%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	814 942	6 017	(43 778)	777 181	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	108 850			108 850	
Bons du trésor assimilables	174 550			174 550	
Titres OPCVM	48 025			48 025	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(238 420)			(238 420)	(42 896)
Obligations des sociétés	(79 334)			(79 334)	
Titres OPCVM	(47 847)			(47 847)	496
Variation des plus ou moins values latentes			69 018	69 018	
Variation des intérêts courus sur obligations		1 548		1 548	
Soldes au 31 décembre 2016	780 766	7 565	25 240	813 571	(42 400)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 204.468 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	203 638	204 468	20,13%
TOTAL	203 638	204 468	20,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,89%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.724, contre D : 24.852 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cession de titres à encaisser	4 614	24 852
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	5 110	-
Total	<u>9 724</u>	<u>24 852</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 4.158 contre D : 3.725 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	3 600	3 438
Rémunération du dépositaire	558	287
Total	<u>4 158</u>	<u>3 725</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 7.706 contre D : 8.831 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	86	82
Retenues à la source	627	710
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	6 993	7 761
Autres	-	278
Total	<u>7 706</u>	<u>8 831</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	965 539
Nombre de parts	8 423
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(459)
Nombre de parts rachetées	(4)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 018
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(42 400)
Régularisation des sommes non distribuables	(11)
Frais de négociation de titres	(1 694)
Résultat incorporé à la V.L	12 596
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(6)

Capital au 31-12-2016

Montant	1 002 583
Nombre de parts	8 419
Nombre de copropriétaires	6

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 27.728 contre D : 25.871 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12 945	12 549
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	7 622	13 322
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	7 161	-
TOTAL	27 728	25 871

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.286 contre D : 3.806 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts sur comptes de dépôt	3 286	3 806
TOTAL	3 286	3 806

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 16.683 contre D : 16.090 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	14 323	13 730
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
Total	<u>16 683</u>	<u>16 090</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 1.015 contre D : 975 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 011	970
Autres	4	5
Total	<u>1 015</u>	<u>975</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	3,684	3,523	3,599	3,921	3,386
Charges de gestion des placements	(1,982)	(1,910)	(1,874)	(1,973)	(1,948)
Revenus net des placements	<u>1,702</u>	<u>1,613</u>	<u>1,725</u>	<u>1,948</u>	<u>1,438</u>
Autres charges	(0,121)	(0,116)	(0,113)	(0,121)	(0,124)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,582</u>	<u>1,497</u>	<u>1,612</u>	<u>1,828</u>	<u>1,314</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,002)	(0,009)	(0,106)	(0,032)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,582</u>	<u>1,495</u>	<u>1,603</u>	<u>1,722</u>	<u>1,282</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8,198	0,395	1,270	(2,966)	(1,850)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(5,036)	2,337	(1,349)	(1,093)	1,743
Frais de négociation de titres	(0,201)	(0,577)	(0,065)	(0,284)	(0,665)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>4,542</u>	<u>3,653</u>	<u>1,468</u>	<u>(2,515)</u>	<u>0,542</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,008)	(0,067)	0,167	(0,802)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>2,959</u>	<u>2,148</u>	<u>(0,211)</u>	<u>(4,176)</u>	<u>(1,574)</u>
Valeur liquidative	120,667	116,127	112,483	111,091	113,545

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,67%	1,68%	1,76%	1,71%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,34%	1,31%	1,43%	1,53%	1,13%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.